

Vous êtes éligible au fonds d'aide de l'Assurance Maladie si :

- Vous êtes passé par les centres Dentexia après le 1er janvier 2015 ou par le centre King après le 1er janvier 2014
- Vous y avez subi des malfaçons ou des mutilations,
- Vous avez engagé des frais pour des soins qui n'ont été que partiellement réalisés et qui ont pu entraîner une perte financière.

Les soins déjà effectués à compter de la date de liquidation des centres (février 2015 pour le cabinet H. King, février 2016 pour le cabinet J.C. Pagès et mars 2016 pour les centres Dentexia), et jusqu'au 17 novembre 2016, pourront bénéficier d'une aide a posteriori.

Quel que soit votre régime de SS (hormis Caisse militaire), vous devez adresser un dossier comprenant l'ensemble des pièces justificatives indiquées ci-dessous, **avant le 31 mars 2017**, à l'adresse suivante : Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

À l'attention du médecin de la cellule nationale Dentexia
Cabinet du directeur général
26-50, avenue du Professeur André Lemierre
75986 Paris cedex 20

ou par mail à l'adresse : dentexia@cnamts.fr

Concernant votre identification :

- Sur une feuille libre, vos coordonnées de contact :
 - votre adresse postale,
 - un numéro de téléphone,
 - votre adresse mail si vous en disposez.
- Votre attestation de droits à l'assurance maladie.
- La photocopie de votre carte d'identité.

Concernant votre dossier de soins (à mettre sous enveloppe fermée avec la mention « confidentiel-médical ») :

- Une radiographie panoramique de moins de 6 mois, de préférence sous format numérisé.
- Le compte-rendu de l'examen clinique d'un dentiste avec schéma dentaire.
- Deux plans de traitement avec les différentes alternatives thérapeutiques et les devis correspondants
Ces deux plans de traitement peuvent être établis par le même chirurgien-dentiste.
- Tout autre document médical utile à l'examen de votre dossier (ex; descriptif détaillé de votre bouche par un praticien sur papier libre, expertise judiciaire ou non, ordonnances suite à infections ou soins urgents, certificat si vous êtes diabétique, déprimé voire dépressif...etc

Concernant votre couverture complémentaire santé (mutuelle) :

- La photocopie de votre carte de complémentaire santé.
- Une attestation de participation financière détaillée fournie par votre complémentaire santé (acte par acte) sur les deux devis fournis.

Concernant votre situation financière :

- Le dernier avis d'imposition du foyer fiscal.
- Une déclaration des ressources nettes mensuelles du foyer avec les justificatifs sur les 3 derniers mois, mentionnant : les salaires, les indemnités chômage, les allocations RSA ou prime d'activité, les pensions de retraite, les prestations familiales.
- Le certificat d'irrecouvrabilité (somme engagée à fonds perdus), le protocole d'accord (si remboursement par organisme prêteur) ou à défaut une déclaration sur l'honneur mentionnant les sommes engagées à fonds perdus, accompagnés des justificatifs.

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE INSTRUIT